



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2020

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 12 novembre 2020	WFP/EB.2/2020/1/2/Rev.2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2020. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. **Élection au siège vacant du Bureau et désignation du Rapporteur**

Le Conseil élira un membre du Bureau (Liste C) pour remplacer un représentant qui a quitté Rome.

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté. Après cet exposé, les invités d'honneur et personnalités conviés prendront la parole avant un débat participatif.

4. **Questions de politique générale**

a) Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, et plan d'exécution

Suite à la recommandation issue de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire pour 2012-2017, le Secrétariat soumet au Conseil, **pour approbation**, une politique révisée en la matière et, **pour information**, le plan d'exécution correspondant.

b) Feuille de route pour l'inclusion du handicap au PAM (2020-2021)

Une feuille de route pour l'inclusion du handicap (2020-2021) est soumise au Conseil **pour approbation**.

c) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport présenté chaque année par le Secrétariat à ce titre fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces organismes ainsi que de leurs initiatives et partenariats dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

d) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique du PAM

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance, qui avait été constitué en vertu de la décision 1999/EB.1/18 (WFP/EB.A/2000-D). La recommandation e) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Un tel recueil a dès lors été établi et régulièrement mis à jour puis, conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, il a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

e) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)*

Des informations actualisées sont communiquées aux membres du Conseil par le Secrétariat du PAM sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

f) Exposé oral sur les répercussions pour le PAM des orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays*

Le Secrétariat fera le point sur les orientations et leurs répercussions vis-à-vis du travail du PAM et de l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce point sera présenté au Conseil **pour information**.

g) Exposé oral sur la politique en matière de personnel: une vision pour l'avenir des effectifs et des lieux de travail du PAM*

À la demande du Bureau, le Secrétariat fera un exposé oral sur la progression de l'élaboration de la politique en matière de personnel et les prochaines étapes de celle-ci. Ce point sera présenté au Conseil **pour information**.

* Ce point sera examiné durant la session.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Plan de gestion du PAM pour 2021-2023

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2021-2023, y compris le budget du PAM pour 2021.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Procédure de sélection et de nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028

Le mandat de l'Auditeur externe du PAM arrivera à échéance le 30 juin 2022. En vertu de l'article 14.2 du Règlement financier, ce mandat ne peut être reconduit. La nomination d'un nouvel Auditeur externe interviendra à l'issue d'une procédure de sélection sur appel d'offres qui débutera en 2021. Le Conseil est saisi d'un document, soumis **pour approbation**, qui décrit la marche à suivre.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Plan de travail de l'Auditeur externe

Ce document expose le plan de travail de l'Auditeur externe et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2020-2021. Afin de fournir des services de qualité au PAM, l'Auditeur externe s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées en la matière. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. *Rapports d'évaluation*

Le Conseil est saisi de rapports d'évaluation succincts qui passent en revue et analysent toutes les activités du PAM menées dans le cadre de plusieurs de ses plans stratégiques de pays et plans stratégiques de pays provisoires. Ces rapports contiennent une évaluation de la performance et des résultats et fournissent des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues des évaluations aideront les bureaux de pays à élaborer les futurs plans stratégiques de pays et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi des réponses de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans les rapports d'évaluation. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après, ainsi que les réponses de la direction correspondantes, sont présentés au Conseil **pour examen**:

a) Plan stratégique pour le Cameroun (2018-2020)

b) Plan stratégique provisoire pour la République démocratique du Congo (2018-2020)

c) Plan stratégique pour l'Indonésie (2017-2020)

d) Plan stratégique pour le Timor-Leste (2018-2020)

7. *Questions opérationnelles*

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- 1) Cuba (2021–2024) — POINT REPORTÉ À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
- 2) République démocratique du Congo (2021–2024)
- 3) Guatemala (2021–2024)
- 4) Indonésie (2021–2025)

b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du plan stratégique de pays provisoire ci-après:

- 1) Togo (2021)

c) Révisions de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de la révision du plan stratégique de pays provisoire ci-après:

- 1) Burundi (2018-2020)

d) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles

- 1) Révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

- 2) Plans stratégiques multipays provisoires de transition, opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvés par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les plans stratégiques multipays provisoires de transition, les opérations d'urgence limitées et les activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

8. *Questions d'organisation et de procédure*

a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2021-2022

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2021-2022.

9. *Résumé des travaux de la session annuelle de 2020 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2020 lui est soumis **pour approbation**.

10. *Questions diverses*

- a) Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination

Conformément à ce qu'a demandé le Conseil à sa première session ordinaire de 2020, le Secrétariat présente un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

- b) Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, 29 mai 2020

Un rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

- c) Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires*

À la demande du Bureau, le Secrétariat fait régulièrement un bref exposé sur les activités menées par les organismes ayant leur siège à Rome pour préparer le Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires. Ce point sera présenté au Conseil **pour information**.

- d) Exposé oral sur les mesures prises par le PAM face à la COVID-19*

À la demande du Bureau, le Secrétariat fera un exposé oral sur les mesures que prend le PAM pour faire face à la pandémie de COVID-19 et sur les difficultés rencontrées à l'échelle des pays, des régions et du système des Nations Unies. Ce point sera soumis au Conseil **pour information**.

11. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil sera saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.